

FRH -

ARR_2026_80
 Nomenclature : 5.3.5

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL SUITE A LA
 DEMISSION D'UN REPRESENTANT DU PERSONNEL**

Le Président de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-9,
- Vu** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.251-5 à L.251-10, L.252-1 à L.252-2 et L.254-2 à L.254-4,
- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
- Vu** le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment ses articles 6 et 7,
- Vu** les statuts de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, annexés à l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2025,
- Vu** la délibération n°2022-123 du Conseil Communautaire en date du 07 juin 2022, portant sur la création d'un Comité Social Territorial Local,
- Vu** la délibération n°2026-210 du Conseil Communautaire en date du 10 juin 2026, portant sur la composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail, le maintien du paritarisme, le recueil du vote des représentants de l'employeur,
- Vu** le procès-verbal et la proclamation des résultats de l'élection au Comité Social Territorial du 08 décembre 2022,
- Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire et l'élection du Président et des Vice-présidents en date du 10 avril 2026 (délibérations n°2026-41 et n°2026-43),
- Vu** l'arrêté n°2026-64 du 20 mai 2026 portant délégation permanente de fonction et de signature à Madame Marie-Line CHEMINADE, 2ème Conseillère déléguée en charge de l'administration générale, des Ressources Humaines, de la qualité de vie au travail, de l'égalité femmes hommes,
- Vu** l'arrêté n°26-977 du 27 avril 2026 portant composition du Comité Social Territorial des représentants de l'établissement et des représentants du personnel,
- Considérant** le courrier réceptionné le 19 mai 2026 par Monsieur DEVIGNE Sébastien indiquant sa démission du Comité Social Territorial,
- Considérant** que Madame FRUTOSO-GUERIN Marielle devient titulaire à la place de Monsieur DEVIGNE Sébastien,
- Considérant** que Monsieur GARDRAT Christophe devient suppléant à la place de Madame FRUTOSO Marielle,
- Considérant** qu'il convient de mettre à la jour la composition du Comité Social Territorial,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition du Comité Social Territorial de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, s'établit pour les représentants de l'établissement comme suit :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Prénom, NOM	Fonction	Prénom, NOM	Fonction
Marie-Line CHEMINADE	Conseillère déléguée en charge de l'administration générale, des Ressources Humaines, de la qualité de vie au travail, de l'égalité femmes hommes	Alain MARGAT	Conseiller communautaire
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU	Vice-présidente en charge de l'insertion économique et sociale	Jean-Luc FOURRE	Conseiller communautaire

Jean-Marc AUDOUIN	Vice-président en charge du rayonnement territorial, promotion du territoire, patrimoine, animation du fleuve, grands évènements	Catherine DEHAS	Vice-présidente en charge de la petite enfance et jeunesse
Eric PANNAUD	1er Vice-président, parcours Educatif territorial, enfance, restauration scolaire, enseignement supérieur, Campus connecté, Ferrocampus	Sylvie CHURLAUD	Conseillère communautaire
Frédéric ROUAN	Vice-président prospectives territoriales, développement industriel et dynamiques commerciales	Sabrina CHABOREL	Conseillère communautaire
Günter JEDAT	Conseiller délégué équipements sportifs et culturels communautaires	Mickael LIGNE	Vice-président politique des déchets et valorisation

ARTICLE 2 : La composition du Comité Social Territorial de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, s'établit pour les représentants de personnel comme suit :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Prénom, NOM	Organisation syndicale	Prénom, NOM	Organisation syndicale
Ludovic DEPEUX	C.G.T.	Emmanuel CHASSEUIL	C.G.T.
Clarisse BOURDIN	C.G.T.	Béatrice CRAMPE-GAY	C.G.T.
Cyril MIGNON	C.G.T.	Virginie JACQUEMIN	C.G.T.
Claire FAVRE	C.G.T.	Sophie VIOLLET	C.G.T.
Fouad BEN SAAD	F.O.	Sandra PAUTASSO	F.O.
Marielle FRUTOSO - GUERIN	F.O.	Christophe GARDRAT	F.O.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est publié au registre des arrêtés.

ARTICLE 4 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des services de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le **03 JUIL. 2026**
et de sa publication le **03 JUIL. 2026**

Fait à Saintes, le **02 JUIL. 2026**

Le Président,

Bruno DRAPRON

